

PÔLE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL
ET COHÉSION TERRITORIALE
Direction du pilotage des instances

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20260928-2026-278C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 8 octobre 2026 Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 28 septembre 2026

78 élus présents (103 en exercice, 16 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE : INSTALLATION D'UNE CONSEILLÈRE
COMMUNAUTAIRE REPRÉSENTANT LA COMMUNE DE MULHOUSE
(2026/278C/5.6.2)**

Mme Sarah ZEHRI ayant démissionné de son mandat de conseillère municipale et, de fait, communautaire, il est prévu qu'en application de l'article L. 273-10 alinéa 1 du Code électoral, « Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal (...) suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu ».

En l'espèce, Mme Malvine FREY est l'élue municipale suivante sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire appelée à siéger au sein du Conseil d'Agglomération.

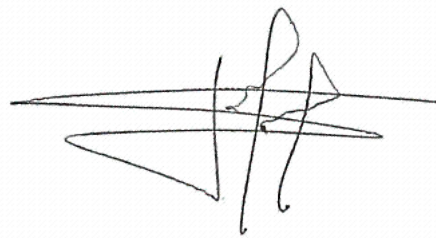
La conseillère communautaire est installée.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN